

commission du codex alimentarius

F

ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 10 de l'ordre du jour

CX/NFSDU 08/30/10

Septembre 2008

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME 30^e session

**Le Cap, Afrique du Sud
3 - 7 novembre 2008**

RESUME DE LA PROPOSITION DE REVISION DES LIGNES DIRECTRICES DU CODEX CONCERNANT LES PREPARATIONS ALIMENTAIRES D'APPOINT DESTINEES AUX NOURRISSONS DU DEUXIEME AGE ET AUX ENFANTS EN BAS AGE (CAC/GL 08-1991)

Préparé par le Ghana

INTRODUCTION

Une norme Codex révisée concernant les préparations alimentaires d'appoint destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge a d'importantes répercussions sur la nutrition et la santé des nourrissons et des enfants en bas âge, en particulier ceux vivant dans des pays en développement. La nutrition a été reconnue comme le fondement de la survie, de la croissance et du développement des enfants. La récente série du Lancet publiée en janvier 2008 a conclu que plus d'un tiers des décès d'enfants et 10 pour cent du fardeau mondial des maladies sont dus à une malnutrition maternelle et infantile. La plupart des enfants sous-alimentés dans le monde (environ 80%) vivent dans 20 pays à peine, répartis dans quatre régions : l'Afrique, l'Asie, le Pacifique occidental et le Moyen-Orient. Une intervention accrue en matière de nutrition dans ces pays pourrait contribuer à la réalisation du premier objectif du Millénaire pour le développement (OMD) et à fortement augmenter les chances de concrétisation des objectifs concernant la mortalité maternelle et infantile (objectifs du Millénaire pour le développement 4 et 5). Malgré des succès isolés dans certains pays ou concernant des interventions (par ex. la supplémentation en vitamine A et en sel iodé), la plupart des pays présentant des taux élevés de malnutrition peinent à atteindre les enfants sous-alimentés à l'aide d'interventions efficaces soutenues par des politiques appropriées.

Si les enfants souffrant de malnutrition grave présentent le risque de morbidité et de décès le plus élevé en tant qu'individus, le plus grand fardeau reposant sur les épaules de la population est celui de la malnutrition douce et modérée, plus répandue. Une nutrition adéquate pendant la petite enfance est indispensable pour que chaque enfant puisse tirer parti de tout son potentiel humain. Un allaitement au sein exclusivement garantit toutefois une nutrition optimale au cours des six premiers mois de vie; par la suite, pour la majorité des nourrissons des pays en développement, les céréales/millet et légumineuses (légumes secs) ainsi que les noix sont utilisés en guise d'alimentation complémentaire. Ces aliments ne sont pas enrichis en minéraux et vitamines et ne contiennent donc pas d'éléments nutritifs au-delà de leur teneur inhérente généralement faible. Dès lors, les minéraux et vitamines ainsi que l'apport énergétique total, les acides gras essentiels et sans doute les protéines sont souvent insuffisants. La plupart des aliments complémentaires transformés

actuellement disponibles à un faible coût ne permettent pas une nutrition optimale parce qu'ils ne sont pas enrichis ou alors sont faiblement enrichis avec de faibles quantités d'éléments nutritifs. En outre, ils ne contiennent que rarement du lait ou des sources d'acides gras essentiels nécessaires pour une croissance optimale.

Ce document de référence récapitule les récents éléments de preuve sur les aliments complémentaires et les compléments alimentaires enrichis qui ont contribué de manière satisfaisante à l'amélioration du poids, de la hauteur ou du statut en micronutriments des enfants de 6 à 24 mois et souligne la nécessité de réviser les lignes directrices relatives aux préparations alimentaires d'appoint destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants (CAC/GL 08-1991) sur la base de nouvelles études récentes pertinentes.

Brève justification scientifique:

Les aliments complémentaires non enrichis qui sont essentiellement d'origine végétale fournissent généralement des quantités insuffisantes de certains nutriments essentiels (en particulier le fer, le zinc et le calcium) afin de satisfaire aux apports nutritionnels recommandés à l'âge de 6-24 mois. Gibson et des collègues ont évalué 23 mélanges d'aliments de complément locaux différents utilisés dans les pays en développement, certains d'entre eux comportant des aliments d'origine animale. Aucun d'entre eux n'a atteint la concentration voulue en fer et peu sont parvenus à la densité de calcium ou zinc souhaitée. Les seuls pays en développement ne sont pas les seuls à avoir du mal à satisfaire aux besoins liés à ces éléments nutritifs pendant l'enfance et la petite enfance. Les apports moyens en fer des nourrissons allaités à partir de l'âge de six mois révolus dans les pays industrialisés ne fourniraient pas l'apport recommandé en l'absence de produits enrichis en fer et si la concentration moyenne en zinc dans l'alimentation de complément consommée par les enfants allaités entre 6 et 12 mois aux Etats-Unis était inférieure à la densité voulue.

Outre la production d'une alimentation de complément d'une teneur supérieure en macronutriments et micronutriments, l'adjonction de compléments enrichis dans les aliments de complément est l'une des stratégies d'amélioration de la qualité des aliments préparés à domicile. Les compléments alimentaires enrichis sont énergétiquement denses et contiennent une source d'énergie (graisse), des protéines, ainsi que des micronutriments qui sont ingérés, en plus du lait maternel et des aliments de complément. Ce type de produit a pour fonction d'améliorer la concentration et la qualité nutritionnelles des aliments de complément traditionnellement préparés à domicile. Ils sont utilisés pour prévenir in fine les carences en micronutriments et renverser ou prévenir les retards de croissance ou la malnutrition.

Une alimentation de complément optimale telle que Mi Papilla (Equateur), Progesa (Mexique) et Favina (Vietnam) a permis des améliorations de poids et/ou de taille ainsi que du statut en micronutriments. Grâce à des programmes nationaux, il a été possible de fournir 44 gm par jour d'aliments de compléments au Mexique et 65gm en Equateur. Ces aliments comprenaient :

- des céréales
- des sources de graisse riches en nutriments (p. ex.: farine de soja non dégraissée, poudre de lait entier)
- des protéines de haute qualité (de 11% à 15% de calories en tant que protéines)
- des acides gras essentiels (signalés pour Favina)
- du lait (entier ou écrémé)
- Des micronutriments biodisponibles

Sur la base de leur teneur en éléments nutritifs, il est probable que les compléments alimentaires enrichis amélioreront la croissance des enfants mal nourris. Des projets pilotes évaluant ce type de produit (tels que Nutributter au Ghana et au Malawi et la farine de soja non dégraissée enrichie en Chine) ont récemment été menés à bien. Proposés sous forme de portions relativement petites (10-25 g), ces produits contenaient une source de graisses riches en nutriments et de protéines de haute qualité, des acides gras essentiels (avec le soja ou l'huile de colza), du lait (dans le Nutributter) et des micronutriments biodisponibles. Tous les produits contenaient généralement entre 33% et 100% environ des ANR ainsi que des formes biodisponibles de minéraux et vitamines)

Nécessité de réviser les "Lignes directrices concernant les préparations alimentaires d'appoint destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants (CAC/GL 08-1991)" afin d'englober cette nouvelle catégorie de 'compléments alimentaires enrichis'.

Ces nouveaux produits étant introduits dans les programmes alimentaires et mis sur le marché, à travers des initiatives publiques ou de marché, il a été reconnu qu'il était nécessaire de veiller à la sécurité et l'efficacité des produits et de fournir une description claire et dépourvue de toute ambiguïté des portions, des niveaux nutritionnels et des formes de nutriments ainsi que des macronutriments souhaités. Dans de nombreuses juridictions, ces caractéristiques sont codifiées par des mécanismes de réglementation gouvernementaux. Un tel processus requiert cependant un accompagnement dans de nombreux pays en développement. Il est donc proposé de réviser la directive du Codex CAC/GL 08-1991. Le projet de document portant sur la révision des lignes directrices du Codex concernant les préparations alimentaires d'appoint destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge (CAC/GL 08-1991) est joint en annexe.

DOCUMENT DE PROJET¹

PROPOSITION DE NOUVEAUX TRAVAUX POUR LA MODIFICATION DES LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES PREPARATIONS ALIMENTAIRES D'APPOINT DESTINEES AUX NOURRISSONS DU DEUXIEME AGE ET AUX ENFANTS EN BAS AGE (CAC/GL 08-1991)

1. Objectif et champ d'application de la révision

Entreprendre une modification de la section 6 et de l'annexe des lignes directrices concernant les préparations alimentaires d'appoint destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge. Depuis la publication de ces lignes directrices, de nouvelles informations ont été publiées : révision des recommandations nutritives et nouveaux faits sur les besoins énergétiques des enfants allaités.

La section 6.1.2 du CAC/GL 08-1991 - Lignes directrices concernant les préparations alimentaires d'appoint destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge - dispose ce qui suit: 'Lorsque celui-ci est préparé conformément aux instructions, 100 g du produit sont censés représenter une quantité raisonnable pouvant être ingérée facilement par un nourrisson du deuxième âge ou un enfant en bas âge, en deux repas ou plus.' La section 6.2.3 précise que 100 gm par jour d'aliments de compléments (poids sec) doivent contenir au moins 400 kcal /100 gm. Depuis l'élaboration de cette directive, de nouveaux éléments de preuve suggèrent que les enfants allaités n'ont pas besoin d'apports énergétiques aussi importants et que leur consommation interférera avec l'allaitement maternel.

Le tableau 1 montre la quantité d'aliments requise quotidiennement par un enfant nourri au sein (en supposant une production de lait maternel moyenne) et un par un enfant non allaité². Une quantité de 100 gm d'aliments (400 kcal) avoisinerait ou dépasserait les besoins des enfants allaités et ne laisserait que peu de place à des aliments supplémentaires pour les enfants non allaités.

Tableau 1. Recommandations concernant la fréquence d'ingestion (repas/en-cas) d'aliments de complément par tranche d'âge et par statut de l'allaitement au sein ainsi que les besoins énergétiques couverts par les aliments de complément pour les nourrissons/enfants en bas âge allaités ou non au sein dans les pays en développement²⁻³.

Âge de l'enfant (mois)	Fréquence d'ingestion quotidienne recommandée (repas/en-cas)		Besoins énergétiques couverts par les aliments de complément	
	Allaités au sein	Non allaités au sein	Allaités au sein (kcal/jour)	Non allaités au sein (kcal/jour)
6-8	2-3	4-5	200	600
9-11	3-4	4-5	300	700
12-23	3-4	4-5	550	900

Etant donné que les aliments complémentaires sont destinées à compléter le régime alimentaire des enfants et non à remplacer totalement tous les autres aliments dont le lait maternel, la section 6 du CAC/GL 08-1991 doit être révisée pour suggérer des portions moins importantes d'aliments complémentaires.

¹ Le Ghana présentera des informations supplémentaires de référence sur cette proposition dans un document de séance séparé (CRD) lors de la 30^e session du CCNFSU.

² Principes directeurs pour l'alimentation complémentaire de l'enfant allaité au sein (OPS/OMS - 2001) et Principes directeurs pour l'alimentation des enfants âgés de 6 à 24 mois qui ne sont pas allaités au sein.

Par ailleurs, la quantité de nutriments suggérées dans le CAC/GL 08-1991 est basée sur 100 g du produit utilisé. Etant donné que la plupart des enfants ne devraient pas consommer 100 g de l'aliment enrichi, les taux d'enrichissement proposés sont trop faibles. L'annexe du CAC/GL 08-1991 stipule ce qui suit:

"Lors de l'ajout d'un ou de plusieurs éléments nutritifs mentionnés, la quantité totale de vitamine(s) et/ou de sel(s) minéral(aux) ajoutée dans 100 g de produit (sur la base de la matière sèche) ne doit pas être inférieure aux 2/3 de l'apport quotidien de référence."

2. Pertinence et opportunité

L'OMS organisera une réunion du 30 septembre au 3 octobre 2008 afin de proposer des lignes directrices sur l'alimentation d'enfants malnourris qui porteront sur les besoins nutritionnels pour la malnutrition dans les pays en développement (dont les enfants de 6 à 24 mois); les résultats de cette réunion auront directement trait aux lignes directrices révisées en matière d'alimentation de complément. La révision proposée tombe donc à point nommé.

3. Principaux aspects à traiter

Les travaux viseront notamment à réviser la section 6 ainsi que l'annexe des lignes directrices concernant les préparations alimentaires d'appoint destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge.

4. Évaluation au regard des critères régissant l'établissement des priorités des travaux.

La révision aidera les gouvernements à améliorer la qualité des aliments utilisés dans les programmes d'alimentation de complément et vendus à l'attention des nourrissons et des enfants en bas âge des pays en développement. Cela limiterait les entraves au commerce international en fournissant des lignes directrices claires pour les aliments utilisés dans les programmes d'alimentation et les enfants en bas âge des pays en développement.

5. Pertinence par rapport aux objectifs stratégiques du Codex

La révision proposée est conforme au Plan stratégique 2008-2013 de la Commission du Codex Alimentarius. Elle contribuera aux objectifs suivants : Objectif 1 – Promouvoir des cadres réglementaires cohérents, en particulier l'activité 1.3: "Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'étiquetage des denrées alimentaires et à la nutrition".

Elle contribuera par ailleurs aux objectifs suivants : Objectif 4 - Promotion de liens continus entre le Codex et d'autres organismes multilatéraux. L'implication de l'OMS, la FAO, l'UNICEF, du PAM et du HCR dans la révision des éléments de preuve actuels concernant l'alimentation des enfants malnourris servira de base à cette révision du Codex.

6. Informations sur le rapport entre cette proposition et d'autres documents existants du Codex

La Norme du Codex pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge Codex Stan 074-1981, Rév. 1 -2006 propose des informations sur de nombreux composants d'aliments à base de céréales mais ne précisent pas les quantités à consommer quotidiennement ni les concentrations de nutriments.

7. Détermination de la nécessité et de la disponibilité d'avis scientifiques d'experts

Non prévu

8. Détermination de la nécessité d'une contribution technique à la norme de la part d'organes externes à des fins de planification.

Non prévu.